

Réunion du Conseil communal.

A V I S.

Il est porté à la connaissance des intéressés que la prochaine réunion du Conseil communal aura lieu le lundi 22 mars 2021 à 19 heures 30.

Cette réunion se déroulera par vidéoconférence et sera accessible en direct par vidéo pour le public. Pour tout renseignement quant au déroulement de cette séance, merci de prendre contact avec Madame Delphine VANDER BORGHT, Directrice générale.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Crèche - Mise en conformité de l'installation électrique et installation d'une porte coupe-feu. Urgence impérieuse. Prise d'acte des délibérations du Collège communal des 26 janvier et 02 février 2021 et approbation de la dépense.
2. Travaux de réparation du clocher et des abats sons de l'église de La Bruyère. Urgence impérieuse. Attribution du marché. Prise d'acte de la délibération du Collège communal du 16 février 2021 et approbation de la dépense.
3. Travaux - ORES - Remplacement du parc d'éclairage public communal - Année 2021. Approbation.
4. PATRIMOINE - Vente pour cause d'utilité publique à la Société ORES de la cabine électrique n° 29967, sise à 1320 L'Ecluse, au carrefour formé par la rue de Gaët, la rue Gauthier et la rue de Schoor, appartenant à la Commune de Beauvechain - Décision de principe.
5. PCS 2020-2025 - Rapports d'activités et financiers 2020 et modification du plan - Approbation.
6. Personnel communal - Assurance hospitalisation collective SFP -SSC - Adhésion au contrat-cadre 2022-2025 - Approbation.
7. Enseignement - Lettre de mission de la Directrice d'école en stage - Approbation.
8. Enseignement - Organisation d'un apprentissage par immersion en langue anglaise à l'implantation de La Bruyère, à partir du 1er septembre 2021.
9. Enseignement - Immersion - Annexe au Projet d'établissement - Approbation.

Séance à huis clos :

10. Enseignement - Démission de fonction pour admission à la retraite au 1^{er} septembre 2021.
11. Enseignement - Prise de connaissance d'une mesure d'écartement et d'une décision d'affectation aux services administratifs du Pouvoir Organisateur, d'une institutrice maternelle définitive à temps plein à partir du 06 mars 2021 - Ratification.
12. Enseignement - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire 26 périodes/semaine du 22 février 2021 jusqu'au retour de la titulaire en congé de maladie - Ratification.
13. Enseignement - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein du 08 mars 2021 jusqu'au retour de la titulaire en absence pour maladie - Ratification.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale,


Delphine VANDER BORGHT



La Bourgmestre f.f.,


Brigitte WIAUX